

Convoqués : Membres du Conseil d'Administration de la FNSRPE, 24 représentants)

Invités : Guy RICHARD (Président d'Honneur) – Bruno MANZONI (Consultant)

Excusés au 5 Avril 2023 : Guy RICHARD – Bruno MANZONI – Suzanne BELLEGARDE (Haute-Savoie) – André DUSIC (Haut-Rhin) – Yves GUERRIN – Patrick MORY (Vosges) – Freddy ZIMMERMANN (Bas-Rhin)

Compte-rendu du **Conseil d'Administration** de notre fédération du **20 Mai 2023 à 15 h 00 à la salle des fêtes – Rue de Wagenfeld – Vibraye (72).**

Ouverture des travaux 15h00

Mot du Président

Le Président remercie les personnes présentes et présente les présidents nouvellement élus dans leur fédérations ainsi que Delphine CATY représentante de l'ADI. Le dossier du conseil d'Administration a été envoyé avec les convocations le 9 Avril 2023 au format électronique et par voie postale.

La feuille d'émargement est disponible auprès du secrétariat (dossier CA et AG)

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 Avril 2022

Adopté à l'unanimité

Mise à jour des titulaires par organismes affiliés pour le Conseil d'Administration

Reste à pourvoir

- FRANCHE -COMTE / BOURGOGNE : 2 noms. **Michelle GEHANT désigne au membre titulaire Monsieur PAICHEUR Philippe**
- MOSELLE : 1 nom
- BAS-RHIN : 1 nom
- HAUTE-MARNE : désignation de Jean Charles CHERITAT en lieu et place de Yves ROUSSELLE

Demandes du Bureau National : Proposition de mise à jour du Règlement Intérieur

Tarifs 2023 inchangés.

Aucun changement dans les tarifs. **Adopté à l'unanimité**

- **Rappel** : Suite aux élections, les anciens et nouveaux membres du CA sont remboursés pour le congrès conformément au règlement intérieur.

Administration.

- **La cotisation annuelle des membres adhérents à la FNSRPE.** A ce jour 350 € ce qui correspondait à 100 cotisations à 3.50 € (en 2022), vu l'augmentation de celle-ci en 2023 portée à 5€ il est décidé de la maintenir à 350€. **Adopté à l'unanimité**
- **Rappel** : Pour être membre de droit à la FNSPRE il faut régler au moins 350 € l'année n-1 des élections. Pour avoir un membre titulaire supplémentaire il faut avoir 250 cotisations en moyenne sur les 3 dernières années.
- **Modification du Règlement Intérieur** pour ratification par l'Assemblée Générale (Art 22 des statuts de la F.N.S.R.P.E.)

Article 8 Aide aux congrès.

L'aide financière pour les congrès nationaux organisés par la F.N.S.R.P.E. est de 1200 € (à compter du 01/01/2023)

L'aide financière pour les congrès nationaux organisés par le syndicat de bouilleurs Ambulants est de ~~1000~~ 1200 €

Adopté à l'unanimité

Structure Fédérale

Dossier structure juridique de la FNSRPE

Projet de changement de structure juridique en Association loi 1901 repoussé à 2024. Il sera proposé en AG Extraordinaire 2024 la modification de l'article 23 de nos statuts si le choix de transfert des fonds vers la nouvelle structure loi 1901. Remplacer le terme **devront** par **peuvent**

Laurent SCHITTLY demande pourquoi ce projet de changement de structure juridique. Le Président donne la parole à Patrick MARTINET qui relate ses expériences sur le sujet.

Périodicité des congrès

Réflexion sur la périodicité des congrès nationaux vu les difficultés de trouver des structures pour l'organisation.

Une communication sera faire lors de la commission paritaire, la FNSRPE est prête à faire des proposition sur la périodicité des congrès. A ce jour le syndicat des bouilleurs ambulant n'a pas de candidat pour .

Les Fédérations du Bas-Rhin et Haut-Rhin se posent la question de la subvention annuelle donnée à la FNSRPE. Laurent SCHITTLY (Haut-Rhin) doit se battre pour expliquer les objectifs de la FNSRPE quant aux droits des bouilleurs de cru.

Périodicité des timbres syndicaux

Réflexion sur la période année civile ou par campagne de distillation.



Fédération Nationale des Syndicats des Récoltants familiaux de fruits et Producteurs d'Eau de vie naturelle

Il est décidé de faire des timbres syndicaux pour une année civile et nom une campagne de distillation.

[Election du Bureau National](#)

Appel à candidature pour le nouveau Bureau National qui sera désigné lors de l'Assemblée Générale du 20 mai à Vibraye

Rappel : seul les membres du Conseil d'Administration peuvent se porter candidat. Les candidats doivent être déclarés auprès du Président pour le 1 mai 2023. **La liste sera annoncée lors de l'Assemblée Générale de 16h00. Tous les sortants se représente hormis Claude PRIEUR. Candidat nouveau Georges WIRTZ (Haut-Rhin)**

[Organisateur prochain congrès national.](#)

Le syndicat national des bouilleurs ambulants nous propose d'organiser le congrès de 2024 sachant qu'il ne trouve pas de structure en interne pouvant gérer la manifestation.

Appel à candidature pour l'organisation du congrès 2024.

L'association de Haute-Saône se propose pour 2025.

Pour 2025 se sera la Haute-Saône, l'UDSAH se positionne pour le prochain tour (2028)

Clôture 16h00

Le secrétaire
Pierre GURY

Le Président
Jean Charles CHERITAT